

Compte rendu CGC du Comité Social et Economique du site Michelin de Joué les Tours du 10 juillet 2020.



L'ordre du jour était :

- 1) Bilan sur l'action de l'APST 37.
- 2) CAP & ZP : Point activité M-1 > M+2 ; niveaux de stock et éventuels changements de calendrier.
- 3) Présentation de l'accord d'intéressement 2020/2022.
- 4) Information sur les résultats indicateurs intéressement.
- 5) Approbation des Procès-Verbaux du CSE ordinaires du 18/06/2020 et 28/05/2020.
- 6) Information consultation sur le bilan social 2019.
- 7) Information sur les indicateurs trimestriels.
- 8) Information sur les indicateurs 2019 sur la transfo P.
- 9) Information/consultation sur la demande d'avenant à la demande initiale de l'activité partielle
- 10) Courriers 11) Commission Sports et Loisirs. 12) Prochain CSE.

COMPTE RENDU

1) Bilan sur l'action de l'APST 37, médecine du travail sur 2019 (6 mois réel).

Medecin : LEVERY Gilles : médecin référent / DUFRESNE Emmanuelle : médecin collaborateur

Effectif réel pris en charge au cours de l'année 2019 : 277

PERSONNEL ASSISTANT LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Nombre de secrétaire(s) médicale(s) : Une secrétaire (une équipe de secrétaire est présente en cas d'absence)

Nombre d'infirmier(e)(s) : Aucun en 2019. Embauche prévue en 09/2020.

Nombre d'autres personnels : IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels) : 25 personnes.

Nombre d'infirmier(e)(s) d'entreprise : Une (intérimaire en 2019).

3. EXAMENS MEDICAUX CLINIQUES EFFECTUES

Motif principal	Nombre de visites
Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche (art. R4624-24)	25
Examen Médical d'Aptitude Périodique (art. R4624-28)	22
Pré reprise demandée par le salarié	5
Reprise après accident du travail	2
Reprise après maladie	10
VIP Initiale (art. R4624-10)	9
VIP Périodique (art. R4624-16)	1
VIP périodique IDEST (art. R4624-16)	1
Visite à la demande de l'employeur (art. R4624-34)	8
Visite à la demande du médecin du travail (art. R4624-34)	5
Somme :	88

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES POUVANT ETRE PRESCRITS :

- * M_{cp} : Maladie à caractère professionnelle
- M_p : Maladie professionnelle
- M_{dg} : Maladie dangereuse

Nature de l'examen	Cadre de la presc.et nb examens										Total
	Aptit.		M.c.p*		M.P*		M.dg*		Autres		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Audiométrie (Illa)	0	0	0	0	0	0	0	0	19	4	23
Bandelette urinaire	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Glycémie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Spirométrie (Illa)	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Test Visuel Manuel	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6
Visiotest (Illa)	0	0	0	0	0	0	0	0	15	6	21
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	45	10	55

Conclusions professionnelles (nombre d'avis d'aptitude) :

Conclusion	Embauche		Reprise		Périodique		Autres		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Apte	14	2	4	0	29	1	1	0	48	3
Apte avec aménagement de poste	0	0	1	1	0	0	2	1	3	2
Apte avec restriction	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0
Délivrance d'une attestation de suivi	5	5	2	0	1	0	0	0	8	5
Délivrance d'une attestation de suivi avec aménagement de poste ou restriction	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0
Inapte au poste	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ne peut occuper son poste actuellement.	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0

Relève de la médecine de soins (SIR).										
Pas de fiche d'aptitude délivrée	0	0	0	0	0	0	8	1	8	1
Total	19	7	11	1	32	1	15	2	77	11

TEMPS MENSUEL CONSACRE PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL A SES ACTIONS EN MILIEU DU TRAVAIL : **1 h 30 mn**

COMMENTAIRES SUR LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL :

Il serait souhaitable que l'infirmière du site puisse assister aux CSSCT.

2) CAP & ZP : Point activité M-1 > M+2 ; niveaux de stock et éventuels changements de calendrier.

Pour les prévisions, voir sujet 9, demande d'activité partiel

Acquis 1,1%

5) Approbation des Procès-Verbaux du CSE ordinaires du 18/06/2020 et 28/05/2020.

6) Information consultation sur le bilan social 2019.

report

7) Information sur les indicateurs trimestriels.

EFFECTIF	2e trim 2019		COLLAB. CADRES
	AGENTS		
HOMMES	138		59
FEMMES	5		19
total	143		78
	TOTAL		221
CDD		inclus	10
INTERIM	(infirmiere)	inclus	1
FDC PSE 2013		inclus	24
	dont	travaillant	196
	dont alternants		

8) Information sur les indicateurs 2019 sur la transfo P.

Nombre de personnes avec un feel back, :Cible 90 %

130 personnes sur 157 éligibles soit 83 %

compétence validé, cible 50 %, UJO a 13 %

9) Information/consultation sur la demande d'avenant à la demande initiale de l'activité partielle

Rappel du context de nos clients :

- Notre **activité ZP** (Calandre) repose sur **3 clients majeurs** : Cholet (CHO), Troyes (TRO), Roanne (UFR) et plusieurs clients secondaires (nationaux ou internationaux).

Clients	Troyes (TRO)	Roanne (UFR)	Cholet (CHO)	Dundee	Autres
Production	30%	15%	40%	8%	4%

(30% de notre production est livrée à TRO)



(95,3% des produits utilisés par CHO sont livrés par Tours)

A ce jour, nous avons connaissance des éléments suivants pour le redémarrage à court terme de nos principaux clients. Une vision long terme est encore très incertaine et fluctuante.

Sites	Lignes produits	Date de reprise	livraisons	Taux de reprise					
				Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
TROYES	Agricole	01-avr-20	International /national	100%	100%	90%	90%	80%	70%
CHOLET	Tourisme/ Utilitaire	23-avr-20	International /national	100%	100%	100%	90%	90%	70%
ROANNE	Tourisme	14-avr-20	International /national	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Autres clients	Tourisme/ PL/ compétition		International /national	50%	50%	60%	60%	60%	50%

(Au mois d'août Troyes utilisera 90% de sa capacité de production)

Depuis la réouverture de notre site, notre activité a tourné majoritairement en 2 équipes de 8h sauf dans le cadre de délestage d'usines italiennes ou espagnoles.

Au regard des éléments ci-dessus, nous envisageons **le plan de production** suivant :

	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
FLAP	30%	20%	20%	50%	50%	50%	20%
CAP	60%	60%	40%	70%	70%	60%	50%
ZP	70%	100%	50%	90%	90%	80%	70%

Au mois de juin FLAP utilisera 30 % de sa capacité de production

Ce plan tient compte d'une reconstitution immédiate des stocks, chez nos partenaires et clients, que nous constatons. Nous estimons qu'il sera suivi ensuite d'une baisse.

- **Les services supports** : Cette faiblesse d'activité a un impact direct sur les services supports à la fabrication : qualité, garantie, technique, formations, maintenance industrielle, logistique.

Cependant, avec la réouverture de notre site certains **projets en cours seront relancés** afin de ne pas hypothéquer l'avenir (chantier rénovation calandre...).

DEMANDE D'ACTIVITE PARTIELLE

Selon les éléments vus ci-dessus, il apparaît que notre demande d'activité partielle est différente selon les services ou ateliers. Le besoin ci-dessous est exprimé en fonction de niveau de reprise de chaque activité

Cette demande d'avenant est faite pour une période de 3 mois, soit **du 1 juillet 2020 au 30 septembre 2020**, pour un volume horaire TTE **de 12 522h** (soit 1764 jours).

Activités	Total Cadres	Total Collaborateurs	Total Agents	Total général	Juillet		Août		Septembre		Total 3 mois
					taux emploi (%)	besoin AP (Heures)	taux emploi (%)	besoin AP (Heures)	taux emploi (%)	besoin AP (Heures)	
Equipes services (Sécurité SP, Gestion..	7	12	1	20	70	918	50	765	70	918	2601
Atelier CAP Qualité		5	3	8	60	422	70	158	70	317	898
Atelier membranes Fabrication			29	29	60	1504	60	752	70	1128	3384
Atelier FLAP Fabrication			7	7	30	635	30	318	60	363	1316
Logistique			13	13	80	337	80	169	80	337	843
Maintenance industrielle		20	16	36	90	540	90	270	90	540	1350
Chaufferie/Accueil		1	6	7	100	0	80	91	100	0	91
Atelier Calandre (ZP)	1	7	6	14	100	0	70	294	90	196	490
Atelier Calandre (ZP) fabrication			33	33	100	0	70	642	90	428	1070
Atelier Calandre Qualité		4	9	13	100	0	70	253	90	169	421
Atelier ZPZP/RJS			9	9	100	0	90	58	100	0	58
Total général	8	49	132	189		4357		3770		4396	12522

Besoin activité partielle		
Encadrement (categorie 3)	377	
Encadrement (categorie 4)	942	
Collaborateurs	2732	
Agents	8472	

(Les équipes services auront une charge de travail de 70% au mois de juillet donc le besoin d'activité partielle sera de 928 h, sur les 12522h demandées, 377h le seront au titre des cadres Cat3).

La demande d'heures tient compte de la fermeture annuelle de 2 semaines inscrite au calendrier collectif au titre des congés annuels.

La programmation de ces journées d'activité partielle se fera, au sein de chaque activité, par modification du calendrier individuel (en respectant un délai de prévenance de 7 jours sauf en cas de circonstances exceptionnelles où ce délai sera réduit à 1 jour, en application de l'accord 35h MFPM) et /ou collectif Dans le cadre de l'activité partielle liée au Covid-19, l'Entreprise s'engage à indemniser les salariés placés en activité partielle à hauteur de 82% de leur rémunération horaire brute ou journalière brute pour les cadres en forfait jours

10) Courriers 11) Commission Sports et Loisirs. 12) Prochain CSE.